

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 12

Présents : 10

Ayant pris part à la décision : 12

Séance du 15 JUILLET 2025

N° D2025_027

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze juillet à 19 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, Mme Brigitte FROMONT, M. Marc SOLFOROSI, Adjoint au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Mme Frédérique POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI) M. Frédéric VIENOT (pouvoir donné à M. M. SOLFOROSI)

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CARGNELLI

Date de la convocation : 7 juillet 2025

Date de l'affichage : 7 juillet 2025

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2025

VU le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que suite à la signature de la convention avec Valhorizon pour l'organisation de l'accueil périscolaire à la rentrée, et conformément aux dispositions de cette convention, une subvention de fonctionnement est versée par la commune à l'association.

La somme à verser, inscrite en annexe de la convention, est de 21 419 €. Les crédits sur le compte budgétaire 65748 étant insuffisants, une décision modificative doit être passée.

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des réajustements budgétaires sur certains comptes en fonctionnement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de passer les écritures comptables suivantes :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation de crédits		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
FONCTIONNEMENT						
Bâtiments publics	615221		21 419.00			
Subvention aux organismes privés				65748		21 419.00
Solde	0 €			0		

Accusé de réception en préfecture
001-210103396-20250715-DM1_BP2025-BF
Date de télétransmission : 22/07/2025
Date de réception préfecture : 22/07/2025

Article 2 : La présente délibération sera adressée au receveur municipal.



Ainsi fait et délibéré ce jour
Le Maire, Bernard REY

Le secrétaire de séance
Emmanuelle CARNELLI

Certifié exécutoire
après réception en Préfecture le
et publication ou notification du 21/07/2025